ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : enseignement secondaire

Question écrite n° 8890

Texte de la question

M. Andre-Maurice Pihouee attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur le climat de violence et d'insecurite qui regne dans le milieu scolaire reunionnais. Cette situation intolerable ne peut pas durer et il est urgent de reagir. Le developpement de la delinquance scolaire est essentiellement du a une cruelle et nocive carence en personnels d'encadrement. En effet, malgre differents appels, l'academie de la Reunion reste largement deficitaire. Il conviendrait donc d'augmenter le nombre de postes de conseillers d'education ainsi que celui des surveillants. Cette augmentation en effectif est rendue indispensable par la specificite du systeme educatif reunionnais : l'echec scolaire est bien superieur a celui constate en metropole et donc, a ce titre, cette academie doit beneficier d'un traitement particulier voire meme preferentiel. C'est pourquoi il lui demande instamment de prendre toutes les dispositions necessaires afin que cette situation critique cesse.

Texte de la réponse

La Reunion souffre traditionnellement d'un retard par rapport a la metropole, sur le plan des moyens en personnel tant d'accompagnement que d'enseignement. Neanmoins, depuis plusieurs annees le ministere de l'education nationale a fait un effort important pour combler ce retard. Cet effort sera poursuivi afin d'atteindre une parite de moyens avec la metropole. S'agissant du premier degre, pour la rentree 1994, le nombre de postes nouveaux d'instituteurs devrait etre sensiblement superieur a ceux de chacune des rentrees 1992 et 1993. S'agissant du second degre, l'ecart du ratio professeur par eleve entre la Reunion et la metropole s'est reduit de - 7,5 p. 100 a la rentree 1989 a - 0,7 p. 100 a la rentree 1993. Cet effort se poursuivra a la rentree 1994. En ce qui concerne les moyens en personnels ATOS, entre 1991 et 1993, l'academie de la Reunion a beneficie de 142 emplois supplementaires et 31 emplois lui seront attribues a la rentree scolaire de 1994, soit 9,5 p. 100 des moyens nouveaux ouverts aux lois de finances de la periode correspondante. Ce pourcentage est sensiblement superieur a celui que represente le volume des moyens ATOS implantes a la Reunion (1 775 emplois) par rapport aux effectifs globaux en personnels de cette nature (156 083 emplois). Parallelement a l'effort entrepris en matiere de creation d'emplois, une aide particuliere a ete apportee au niveau des moyens de suppleance : en effet, la part attribuee a la Reunion correspond a 5 p. 100 de sa dotation globale en personnels ATOS, alors que la moyenne nationale est de l'ordre de 3 p. 100. Plusieurs mesures ont ete prises pour lutter contre la violence dans les etablissements scolaires. Une demarche inter-ministerielle a ete engagee avec les ministeres de la ville, de la defense nationale, et les DOM-TOM afin que l'experience de mise a disposition d'appeles du contingent dans les etablissements scolaires, dont on connait les effets extrement benefiques en metropole, puisse etre etendue a la Reunion et dans les autres departements. Enfin, le ministre de l'education nationale a obtenu que dans le cadre du prelevement de 5 milliards de francs sur l'emprunt d'Etat de 6 p. 100 au titre de la politique de la ville, une enveloppe soit a titre exceptionnel reservee pour la renovation des ecoles de la Reunion situees dans les quartiers sensibles.

Données clés

Auteur : M. Pihouée André-Maurice

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE8890

Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8890
Rubrique : Dom
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4326
Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1670